Fiche de données de sécurité

Copyright,2021, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS:	32-5748-2	**Numéro de version:**	2.00
Date de révision:	18/02/2021	**Annule et remplace la version du :**	06/05/2020

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:
3M™Scotch-Weld™ SI100, Transparente

Numéros d'identification de produit
UU-0015-0412-3 UU-0015-0413-1

7100034074 7100034075

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:
Adhésif.

1.3. Details du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE:	3M France 1 PARVIS DE L'INNOVATION CS 20203 95006 CERGY PONTOISE CEDEX
Téléphone:	01 30 31 61 61
E-mail:	tfr@mmm.com
Site internet	htpp://3m.quickfds.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:
Téléphone ORFILA: 01.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.

CLASSIFICATION:
Corrosion / irritation cutanée, Catégorie 2 - H315

Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2 - H319

Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition unique, catégorie 3 - STOT SE 3; H335

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:
ATTENTION.

Symboles :
SGH07 (Point d'exclamation)

Pictogrammes

Ingrédients :

Ingrédient	Numéro CAS	EC No.	% par poids
2-Cyanoacrylate d'éthyle	7085-85-0	230-391-5	90 - 95

MENTIONS DE DANGER:

H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Prévention:

P261A	Eviter de respirer les vapeurs.

Intervention ::

P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Pour les conditionnements <= 125 ml, les mentions de danger et d'avertissement suivantes doivent être utilisées :

Les mentions de danger ne sont pas requises pour les quantités <= 125 ml.
Les mentions de mise en garde ne sont pas requises pour les quantités <=125 mL.

AUTRES INFORMATIONS:

Dangers supplémentaires (statements):

EUH202	Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondse. A conserver hors de portée des enfants.

Précaution - Extra:
Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas forcer l'ouverture des paupières si celles-ci sont collées. Si la peau est collée, immerger immédiatement dans l'eau tiède et ne pas tenter de décoller par arrachement brusque les zones atteintes.

2.3 .Autres dangers

Peut coller les tissues rapidement. Le contact au travers des vêtements peut provoquer des brûlures therniques

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances
Ne s'applique pas.

3.2. Mélanges

Ingrédient	Identifiant(s)	%	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]
2-Cyanoacrylate d'éthyle	(N° CAS) 7085-85-0 (N° CE) 230-391-5	90 - 95	Irr. de la peau 2, H315 Irr. des yeux 2, H319 STOT SE 3, H335
Résine non-dangereuse	Confidentiel	5 - 10	Substance non classée comme dangereuse
1,4-DihyDroxybenzène	(N° CAS) 123-31-9 (N° CE) 204-617-8	<= 0,06	Tox. aigüe 4, H302 Lésions oculaires 1, H318 Skin Sens. 1B, H317 Muta. 2, H341 Carc. 2, H351 Aquatique aigüe 1, H400,M=10

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Limites de concentration spécifique

Ingrédient	Identifiant(s)	Limites de concentration spécifique
2-Cyanoacrylate d'éthyle	(N° CAS) 7085-85-0 (N° CE) 230-391-5	(C >= 10%) STOT SE 3, H335

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:
Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:
Si la peau est collée immerger immédiatement dans l'eau tiède et ne pas tenter de décoller par arrachement brusque les zones atteintes. Consulter le médecin dans els autres cas.

Contact avec les yeux:
Laver les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologiste . Ne pas forcer l'ouverture des yeux.

En cas d'ingestion:
Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:
Les symptômes et effets les plus importants basés sur la classification CLP comprennent:
Irritant pour les voies respiratoires (toux, éternuements, écoulement nasal, maux de tête, enrouement et douleurs au nez et à la gorge). Irritation cutanée (rougeur localisée, gonflement, démangeaisons et sécheresse). Irritation grave des yeux (rougeur importante, gonflement, douleur, larmoiement et troubles de la vision).

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:
Non applicable

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:
En cas d'incendie: Utiliser un agent de lutte adapté pour les liquides et les matières inflammables tel qu'un agent chimique sec ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:
Les conteneurs exposés au feu peuvent accumuler une pression et exploser.

Décomposition dangereuse ou sous-produits

Substance	Condition
Monoxyde de carbone	Pendant la combustion.
Dioxyde de carbone	Pendant la combustion.
Cyanure d'hydrogène	Pendant la combustion.
Oxydes d'azote.	Pendant la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers:
L'eau n'est pas un moyen d'extinction efficace. Cependant, on peut l'utiliser pour éviter l'échauffement des récipients et surfaces exposés au feu et éviter les ruptures par explosion. Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:
Évacuer la zone. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Ventiler la zone. En cas déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Attention! Un moteur peut être une source d'ignition et pourrait provoquer des gaz ou vapeurs inflammables, dans la zone de déversement, et brûler ou exploser. Reportez-vous aux autres sections de cette FDS pour l'information concernant les risques physiques et de la santé, de protection respiratoire, ventilation et équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:
Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. En cas de renversements importants, couvrir les évacuations et construire des digues pour éviter l'écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Contenir le renversement. Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Ramasser en utilisant des outils anti-déflagrants. Mettre dans un récipient fermé. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par des personnes compétentes. Ventiler la zone. Lire et suivre les précautions d'emploi sur l'étiquette et la fiche de sécurité du solvant. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux règlementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:

Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:
Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Eviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Éviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:
Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Conserver le récipient bien fermé pour éviter la contamination avec de l'eau ou l'air. Si on soupçonne une contamination, ne pas refermer le récipient. Stocker à l'écart de la chaleur. Stocker à l'écart des acides. Stocker à l'écart des bases fortes. Stocker à l'écart des agents oxydants. Stocker à l'écart des amines.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):
Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:

Limites d'exposition professionnelle
Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Numéro CAS	Agence:	Type de limite	Informations complémentaires:
1,4-DihyDroxybenzène	123-31-9	VLEPs France	VLEP (8 heures): 2 mg/m3	Mutations des cellules germinales humaines possibles; Cancérigène humain suspecté.

VLEPs France : France. Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle (VLEP) aux agents chimiques en France (INRS, ED 984)
VLEP
Valeurs limites de moyenne d''exposition
/

Valeurs limites biologiques
Il n'existe pas de limites biologiques pour les composants listés à la section 3 de cette fiche de données de sécurité.

Les procédures de surveillance recommandées: Les informations sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenues auprès de l'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS).

8.2. Contrôles de l'exposition:

8.2.1. Contrôles techniques appropriés
Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées /gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage:

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:
Lunettes de protection ouvertes.

Normes applicables / Standards
Utiliser une protection oculaire conforme à l'EN 166.

Protection de la peau/la main
Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés. Ne pas porter de gants en cotton. Les gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de polymère stratifié pour améliorer la dextérité.
Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

Matériel	Epaisseur (mm)	Temps de pénétration
Polymère laminé	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Lorsqu'un contact accidentel peut survenir, d'autre(s) type(s) des gants peut être utilisé. En cas de contact avec les gants, retirez-les immédiatement et remplacez-les par une paire de gants neufs. En cas de contact accidentel, des gants en matériau(x) suivant(s) peuvent être utilisés:Caoutchouc nitrile.

Normes applicables / Standards
Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

Protection respiratoire:

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire pour décider si un appareil de protection respiratoire est demandé. Si un appareil de protection respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez le type de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:
Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques et particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

Normes applicables / Standards
Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136: Filtres types A &P

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Etat physique:	Liquide
Couleur	Incolore
Odeur	Odeur forte, Odeur piquante
Valeur de seuil d'odeur	*Pas de données de tests disponibles.*
Point de fusion / point de congélation	*Non applicable.*
Point/intervalle d'ébullition:	150 °C
Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
Limites d'inflammabilité (LEL)	*Pas de données de tests disponibles.*
Limites d'inflammabilité (UEL)	*Pas de données de tests disponibles.*
Point d'éclair:	85 °C [*Méthode de test:*Coupe fermée]
Température d'inflammation spontanée	*Pas de données de tests disponibles.*
Température de décomposition	*Pas de données de tests disponibles.*
pH	*la substance / le mélange n'est pas soluble (dans l'eau)*
Viscosité cinématique	75,4716981132075 mm²/s
Hydrosolubilité	Nulle

Solubilité (non-eau)	*Pas de données de tests disponibles.*
Coefficient de partage n-octanol / eau	*Pas de données de tests disponibles.*
Pression de vapeur	39,1 Pa [@ 23,9 °C]
Densité	1,06 g/ml
Densité relative	1,06 [*Réf. Standard* :Eau = 1]
Densité de vapeur relative	*Pas de données de tests disponibles.*

9.2. Autres informations:

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Composés Organiques Volatils	*Pas de données de tests disponibles.*
Taux d'évaporation:	*Pas de données de tests disponibles.*
Teneur en matières volatiles:	90 - 95 % en poids [*Méthode de test:*Estimé]

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:
Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

10.2 Stabilité chimique:
Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:
Une polymérisation dangereuse peut se produire. Le produit polymérise rapidement au contact de l'eau, des 'alcools, des amines et des alcalins.

10.4. Conditions à éviter:
Chaleur.

10.5 Matériaux à éviter:
Agents oxydants forts.
Eau
Bases fortes
Amines
Alcools

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Substance	Condition
Non applicable	

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants

sur la santé:

Inhalation:
Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et symptômes peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements,douleur nasale et maux de gorge.

Contact avec la peau:
Adhère rapidement avec la peau. Légère irritation cutanée: Signes / symptômes peuvent inclure une rougeur locale, un gonflement, des démangeaisons et la sécheresse. Le contact à travers les vêtememts peut provoquer des brûlures thermiques.

Contact avec les yeux:
Colle les paupières rapidement. Irritation oculaire grave: les symptômes peuvent inclure rougeurs, gonflements, douleurs, larmes, opacité cornéenne, diminution de la vision avec risque d'altération permanente.

Ingestion:
Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée.

Données toxicologiques
Si un composant est listé en section 3 mais n'apparait pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aigüe

Nom	Route	Organismes	Valeur
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg
2-Cyanoacrylate d'éthyle	Cutané	Lapin	LD50 > 2 000 mg/kg
2-Cyanoacrylate d'éthyle	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Résine non-dangereuse	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Résine non-dangereuse	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
1,4-DihyDroxybenzène	Cutané	Rat	LD50 > 4 800 mg/kg
1,4-DihyDroxybenzène	Ingestion	Rat	LD50 302 mg/kg

TAE = Toxicité Aigüe Estimée

Corrosion / irritation cutanée

Nom	Organismes	Valeur
2-Cyanoacrylate d'éthyle	Lapin	Moyennement irritant
Résine non-dangereuse	Lapin	Aucune irritation significative
1,4-DihyDroxybenzène	Homme et animal	Irritation minimale.

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Nom	Organismes	Valeur
2-Cyanoacrylate d'éthyle	Lapin	Irritant sévère
Résine non-dangereuse	Lapin	Moyennement irritant
1,4-DihyDroxybenzène	Humain	Corrosif

Sensibilisation de la peau

Nom	Organismes	Valeur
2-Cyanoacrylate d'éthyle	Humain	Non-classifié
1,4-DihyDroxybenzène	Cochon d'Inde	Sensibilisant

Sensibilisation des voies respiratoires

Nom	Organismes	Valeur
2-Cyanoacrylate d'éthyle	Humain	Non-classifié

Mutagénicité cellules germinales

Nom	Route	Valeur
2-Cyanoacrylate d'éthyle	In vitro	Non mutagène
1,4-DihyDroxybenzène	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
1,4-DihyDroxybenzène	In vivo	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Cancérogénicité

Nom	Route	Organismes	Valeur
1,4-DihyDroxybenzène	Cutané	Souris	Non-cancérogène
1,4-DihyDroxybenzène	Ingestion	Multiples espèces animales.	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Toxicité pour la reproduction

Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

Nom	Route	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
1,4-DihyDroxybenzène	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 150 mg/kg/day	2 génération
1,4-DihyDroxybenzène	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 150 mg/kg/day	2 génération
1,4-DihyDroxybenzène	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 100 mg/kg/day	Pendant l'organogenèse

Organe(s) cible(s)

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
2-Cyanoacrylate d'éthyle	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Peut provoquer une irritation respiratoire.	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
1,4-DihyDroxybenzène	Ingestion	Système nerveux	Risque présumé d'effets graves pour les organes.	Rat	NOAEL Non disponible	Non applicable
1,4-DihyDroxybenzène	Ingestion	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 400 mg/kg	Non applicable

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
1,4-DihyDroxybenzène	Ingestion	sang	Non-classifié	Rat	NOAEL Non disponible	40 jours
1,4-DihyDroxybenzène	Ingestion	moelle osseuse | Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL Non disponible	9 semaines
1,4-DihyDroxybenzène	Ingestion	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	LOAEL 50 mg/kg/day	15 Mois
1,4-DihyDroxybenzène	Oculair	des yeux	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle

Danger par aspiration
Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Contacter l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	N° CAS	Organisme	Type	Exposition	Test point final	Test résultat
2-Cyanoacrylate d'éthyle	7085-85-0		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			N/A
Résine non-dangereuse	Confidentiel		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			N/A
1,4-DihyDroxybenzène	123-31-9	Boue activée	Expérimental	2 heures	IC50	71 mg/l
1,4-DihyDroxybenzène	123-31-9	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	0,053 mg/l
1,4-DihyDroxybenzène	123-31-9	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	LC50	0,044 mg/l
1,4-DihyDroxybenzène	123-31-9	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	0,061 mg/l
1,4-DihyDroxybenzène	123-31-9	Vairon de Fathead	Expérimental	32 jours	NOEC	>=0,066 mg/l
1,4-DihyDroxybenzène	123-31-9	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	0,0015 mg/l
1,4-DihyDroxybenzène	123-31-9	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	0,0029 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité:

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
2-Cyanoacrylate d'éthyle	7085-85-0	Données non disponibles ou insuffisantes			N/A	
Résine non-dangereuse	Confidentiel	Données non disponibles ou insuffisantes			N/A	
1,4-DihyDroxybenzène	123-31-9	Expérimental Biodégradation	14 jours	Demande biologique en oxygène	70 % Demande biologique en oxygène	OCDE 301C

					DBO/Demande biologique en oxygène théorique DBThO	

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Matériel	CAS N°	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
2-Cyanoacrylate d'éthyle	7085-85-0	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Résine non-dangereuse	Confidentiel	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
1,4-DihyDroxybenzène	123-31-9	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	0.59	Méthode non standard

12.4. Mobilité dans le sol:
Pas de donnée de test disponible

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

12.7. Autres effets indésirables
Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:
Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale.

Eliminer le matériel complètement durci (ou polymérisé) dans une installation autorisée de déchets industriels. Comme une alternative d'élimination, incinérer le produits durci dans une installation d'incinération de déchets autorisée La destruction adéquate peut nécessiter l'utilisation de carburant supplémentaire pendant les procédés d'incinération. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client.Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attibuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agrée.

Code déchets EU (produit tel que vendu)
08 04 09* Déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	Transport routier (ADR)	Transport aérien (IATA)	Transport maritime (IMDG)
14.1 Numéro UN	0000	UN3334	0000
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé	AVIATION REGULATED LIQUID, N.O.S.(CYANOACRYLATE ESTER)	NOT REGULATED
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable.	9	Not Applicable
14.4 Groupe d'emballage	Non applicable.	III	Not Applicable
14.5 Dangers pour l'environnement	Non dangereux pour l'environnement	Not applicable	Not a Marine Pollutant
14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Please refer to the other sections of the SDS for further information.	Please refer to the other sections of the SDS for further information.
14.7 Transport maritime en vrac selon l'Annexe II de la convention Marpol 73/78 et code IBC	Pas de données de tests disponibles.	No Data Available	No Data Available
Température de régulation	Pas de données de tests disponibles.	No Data Available	No Data Available
Température critique	Pas de données de tests disponibles.	No Data Available	No Data Available
Code tunnel ADR	Non applicable.	Not Applicable	Not Applicable
Code de classification ADR	Non applicable.	Not Applicable	Not Applicable
Catégorie de transport ADR	4	Not Applicable	Not Applicable
Coefficient multiplicateur ADR	0	0	0
Code de ségrégation IMDG	Non applicable.	Not Applicable	NONE
Transport non autorisé	Non applicable.	Not Applicable	Not Applicable

Veuillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Cancérogénicité

Ingrédient	Numéro CAS	Classification	Réglementation
1,4-DihyDroxybenzène	123-31-9	Carc. 2	Règlement (CE) N° 1272/2008, table 3.1
1,4-DihyDroxybenzène	123-31-9	Gr.3: non classifié	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)
Résine non-dangereuse	Confidentiel	Gr.3: non classifié	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)

Tableau des maladies professionnelles

65	Lésions eczématiformes de mécanisme allergique
66	Rhinite et asthmes professionnels

15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour cette substance / ce mélange conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006, tel que modifié.

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste des codes des mentions de dangers H

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Raison de la révision:

Section 09 UE: informations sur le pH - L'information a été ajoutée.
CLP: Tableau ingrédient - L'information a été modifiée.
Etiquette: Classification CLP - L'information a été modifiée.
Etiquette: Précaution CLP - Extra - L'information a été supprimée.
Section 02: Eléments FDS : Mentions de mise en garde supplémentaires du CLP - L'information a été ajoutée.
Section 03: Titre de la colonne Tableau de composition % - L'information a été ajoutée.
Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.
Section 03: Table SCL - L'information a été ajoutée.

Section 03: Substance non applicable - L'information a été ajoutée.
Section 04: Premiers soins - Symptômes et effets (CLP) - L'information a été ajoutée.
Section 04: Informations sur les effets toxicologiques - L'information a été modifiée.
Section 6: Rejet accidentel d'environnement (Information) - L'information a été modifiée.
Section 7: Précautions de la manipulation (Information) - L'information a été modifiée.
Section 8: Données sur les gants:valeurs - L'information a été modifiée.
Section 8: Protection personelle - La peau/ La main (Information) - L'information a été modifiée.
Section 8 : Protection respiratoire - recommendations - L'information a été modifiée.
Section 08: Protection de la peau – Texte contact accidentel - L'information a été ajoutée.
Section 08: Protection de la peau – contact accidentel - L'information a été ajoutée.
Section 9: Taux d'évaporation (Information) - L'information a été supprimée.
Section 9: Dangers d'explosion information - L'information a été supprimée.
Section 09: Informations sur la viscosité cinématique - L'information a été ajoutée.
Section 9: Point de fusion (Information) - L'information a été modifiée.
Section 9: Propriétés comburantes information - L'information a été supprimée.
Section 9: pH (Information) - L'information a été supprimée.
Section 9: Description de la propriété pour les propriétés optionnelles - L'information a été modifiée.
Section 9: Densité de vapeur (valeur) - L'information a été ajoutée.
Section 9: Densité de vapeur (valeur) - L'information a été supprimée.
Section 9 : Viscosité - L'information a été supprimée.
Section 11: Toxicité aigüe (Tableau ATE - text) - L'information a été modifiée.
Section 11: Toxicité aigüe (Tableau) - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau cancérogénicité - L'information a été modifiée.
Section 11: Classification (Disclaimer) - L'information a été modifiée.
Section 11: Aucune information disponible sur les perturbateurs endocriniens - L'information a été ajoutée.
Section 11: Tableau Toxicité pour la reproduction - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Corrosion cutanée / irritation - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition unique - L'information a été modifiée.
Section 12: 12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne - L'information a été ajoutée.
Section 12: 12.7. Autres effets indésirables - L'information a été modifiée.
Section 12: Avertissement de classification - L'information a été modifiée.
12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES - L'information a été modifiée.
Section 12: Veuillez contacter le fabricant pour plus d'information. - L'information a été supprimée.
Section 12 : Pas de données pour la mobilité dans le sol - L'information a été ajoutée.
Section 12: Aucune information disponible sur les perturbateurs endocriniens - L'information a été ajoutée.
Section 12: Pas d'information displonibles concernat PBT/vPvB (Avertissement) - L'information a été modifiée.
12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.
12.4 Potentiel de bioaccumulation - L'information a été modifiée.
Section 13: Phrase générale - Catégorie déchets GHS - L'information a été modifiée.
Section 14 Code de classification - Titre principal - L'information a été ajoutée.
Section 14 Code de classification - Données règlementaires - L'information a été ajoutée.
Section 14 Température de régulation - Titre principal - L'information a été ajoutée.
Section 14 Température de régulation - Données règlementaires - L'information a été ajoutée.
Section 14 Informations additionnelles - L'information a été ajoutée.
Section 14 Température critique - Titre principal - L'information a été ajoutée.
Section 14 Température critique - Données règlementaires - L'information a été ajoutée.
Section 14 Classe de danger + Risque subsidiaire - Titre principal - L'information a été ajoutée.
Section 14 Classe de danger + Risque subsidiaire - Données règlementaires - L'information a été ajoutée.
Section 14 Dangereux/Non dangereux pour le transport - L'information a été ajoutée.
Section 14 Coefficient multiplicateur - Titre principal - L'information a été ajoutée.
Section 14 Coefficient multiplicateur - Données règlementaires - L'information a été ajoutée.
Section 14 Autres marchandises dangereuses - Titre principal - L'information a été ajoutée.
Section 14 Autres marchandises dangereuses - Données règlementaires - L'information a été ajoutée.
Section 14 Groupe d'emballage - Titre principal - L'information a été ajoutée.
Section 14 Groupe d'emballage - Données règlementaires - L'information a été ajoutée.

Section 14 Désignation officielle de transport de l'ONU - L'information a été ajoutée.
Section 14 Règlementations - Titre principal - L'information a été ajoutée.
Section 14 Code de ségrégation - Données règlementaires - L'information a été ajoutée.
Section 14 Code de ségrégation - Titre principal - L'information a été ajoutée.
Section 14 Précautions particulières - Titre principal - L'information a été ajoutée.
Section 14 Précautions particulières - Données règlementaires - L'information a été ajoutée.
Section 14 Catégorie de transport - Titre principal - L'information a été ajoutée.
Section 14 Catégorie de transport - Données règlementaires - L'information a été ajoutée.
Section 14 Transport en vrac - Données règlementaires - L'information a été ajoutée.
Section 14 Transport maritime en vrac selon l'Annexe II de la convention Marpol 73/78 et code IBC - Titre principal - L'information a été ajoutée.
Section 14 Transport non autorisé - Titre principal - L'information a été ajoutée.
Section 14 Transport non autorisé - Données règlementaires - L'information a été ajoutée.
Section 14 code tunnel – Titre principal - L'information a été ajoutée.
Section 14 Code tunnel – Donnés réglementaires - L'information a été ajoutée.
Section 14 Numéro ONU Données - L'information a été ajoutée.
Section 14 Numéro ONU - L'information a été ajoutée.
Section 15: Remarque d'étiquettage et Détergent EU - L'information a été supprimée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné , à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaitre et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volume des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

Les FDS de 3M en France sont disponibles sur le site www.3m.fr